

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00343

SOUTIEN AUX ACTIONS PORTEES PAR FRENCH TECH ONE LYON SAINT-ETIENNE - SUBVENTION ET COTISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

ARTIGUES. Mme Christiane BARAILLER. M. Denis BARRIOL. Gilles BASSON, Eric BERLIVET, Nora BERROUKECHE. Jean-Luc M. Mme M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique Jean-Luc DEGRAIX. M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET. M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE. Mme Aline MOUSEGHIAN. M. Gaël PERDRIAU. M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE





DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

SOUTIEN AUX ACTIONS PORTEES PAR FRENCH TECH ONE LYON SAINT-ETIENNE - SUBVENTION ET COTISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Préambule

Les métropoles de Lyon et Saint-Etienne ont décidé de présenter en 2019 une candidature commune au label Capitale French Tech, chacune conservant son identité et sa spécificité mais en étant unies et complémentaires.

Concernant Saint-Etienne, après les labellisations thématiques #design Tech en 2015 puis #IOT#Manufacturing en 2016, il s'agissait de poursuivre l'intégration au sein de l'écosystème national des startups. En 2019, avec quelques 50 millions d'euros levés depuis 2015 grâce à des startups come Keranova, Meal Canteen, Boa Concept, Lactips, Predisurge, Dessintey ou encore La Centrale du Sport, le niveau de maturité devenait suffisant pour se projeter dans une association avec la métropole lyonnaise qui, après Paris, est la métropole la plus dynamique pour les start-up.

Programme d'actions et objectifs fixés

L'alliance opère exclusivement sous la marque «French Tech One Lyon - Saint-Etienne ». Elle réunit ainsi les forces vives des entrepreneurs et des membres de l'écosystème des deux métropoles autour de valeurs communes, d'un mode de gouvernance et d'un mode opératoire partagés. Elle s'appuie sur 3 piliers : «Deep Tech» (innovation dans les hautes technologies), «Tech for Good» (responsabilité sociale et environnementale) et «Hypercroissance» et vise à accélérer la croissance et l'internationalisation des start-up et des PME. A date, la plupart des actions menées par la French Tech One consiste à diffuser les programmes nationaux.

Dès 2021-2022, cette tendance a évolué avec des appels à projets qui laissent plus de place aux initiatives locales (ex : French Impact, Tech Fab...).

Dans ce contexte, les objectifs fixés à la French Tech One pour 2021-2022 sont les suivants :

Plan d'actions:

- La French Tech One doit positionner la spécificité stéphanoise en matière design de manière plus claire dans l'animation de ses commissions et dans ses programmes ;
- La French Tech One doit trouver sa place dans le projet Cité 2025, notamment en ce qui concerne le volet « expérimentation » (quartier où l'on vient chercher les tendances). Elle doit considérer Manufacture comme une vitrine des innovations métropolitaines.
- La French Tech One doit renforcer son animation de la communauté manufacturing et faire le lien avec les projets de l'action « Territoires d'innovation de grande

ambition- TIGA (fonds d'amorçage pour l'industrie, fondation pour la médiation industrielle). Elle doit également favoriser le lien entre nos startups industrielles et les grands donneurs d'ordres métropolitains.

Animations:

- La French Tech One assurera des permanences régulières à Saint-Etienne pour aller à la rencontre de l'écosystème local ;
- La French Tech One prévoit d'organiser l'Europe Tech Summit en 2022. Si cet évènement devait se confirmer, il conviendrait d'ores et déjà de demander qu'une partie du programme puisse se dérouler à Saint-Etienne.
- La French Tech One doit trouver sa place désormais dans la programmation de la biennale internationale design d'autant que cette dernière est désormais programmée sur 4 mois.

Il est à noter qu'en termes de gouvernance Saint-Etienne Métropole se porte candidate pour la co-présidence de l'association.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 € de subvention de fonctionnement et 20 000 € de cotisation pour l'exercice 2021 (pour un budget global de 400 K€). Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement à la French Tech ONE :
 - d'une subvention de 30 000 €;
 - d'une cotisation de 20 000 €;
- approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;
- <u>les dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice 2021 sur les comptes de dépenses en fonctionnement respectivement SUFLI-INUM-Chapitre 65 pour la subvention et SUFLI-INUM-Chapitre 11 pour la cotisation.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU